



Ville et campagne...
AU NATUREL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour publication immédiate*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE EN MATIÈRE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LAC-ETCHEMIN, DE SAINT-PHILÉMON, DE BUCKLAND ET DE SAINT-MAGLOIRE : UNE PREMIÈRE DANS LES ETCHEMINS ET BELLECHASSE !

Au responsable de l'information

Lac-Etchemin, le mardi 28 juin 2016 – Aujourd'hui avait lieu à la caserne incendie de Lac-Etchemin, la signature d'une entente régissant les modalités d'intervention en cas de sauvetage d'urgence en milieu isolé.

Le processus d'élaboration de cette entente était devenu nécessaire étant donné qu'au cours des dernières années, le service de la sécurité incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc a dû répondre à des appels pour des demandes de sauvetage ou d'assistance d'évacuation médicale, lesquelles interventions sont principalement survenues dans le secteur du parc éolien du Massif du Sud.

Monsieur Sylvain Poulin, directeur du service de la sécurité incendie, mentionne que : « *malgré qu'il n'y avait aucune entente en place, notre service incendie a toujours répondu avec empressement aux appels, et cela, outre le fait que nous étions conscients d'être fréquemment en dehors des limites territoriales de nos deux municipalités, mais quand une vie est en danger, il n'y a pas de frontières* ».

Messieurs Harold Gagnon et Denis Laflamme, respectivement maires de Lac-Etchemin et de Saint-Luc tenaient à préciser que : « *comme plusieurs éoliennes sont situées sur le territoire de Saint-Magloire, Saint-Philémon et Buckland et que le seul accès direct à l'ensemble des éoliennes se fait par une route qui se trouve sur le territoire de Saint-Luc, il était rendu nécessaire et vital d'encadrer les interventions de sauvetage effectuées par service de la sécurité incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc à même une entente formelle avec les municipalités impliquées* ».

En effet, le service de la sécurité incendie de Lac-Etchemin/Saint-Luc possède les compétences, la formation et tout l'équipement nécessaire pour effectuer ce genre d'intervention, il était donc pertinent que les demandes de sauvetage dans ce secteur puissent être effectuées par notre service. De ce fait, il devenait impératif d'élaborer une entente afin d'établir les modalités d'intervention sur les territoires autres que ceux de nos municipalités afin d'éviter tous les problèmes juridiques et administratifs.

En résumé, l'entente prévoit le mode de déploiement des effectifs et les équipements nécessaires à l'intervention, la direction de l'équipe de sauvetage ainsi que le mode de tarification. Il est à noter que l'organisation des sauvetages se fera en se basant sur un document qui a été élaboré par le ministère de la Sécurité publique et ayant pour titre : « **L'intervention d'urgence hors réseau routier - Cadre de référence** ».

Les municipalités de Lac-Etchemin, de Saint-Magloire, de Saint-Philémon et de Buckland ont donc procédé à la signature de cette entente et nous espérons pouvoir faire de même avec d'autres municipalités intéressées dans un avenir rapproché. La signature de cette entente permettra aux municipalités participantes de respecter les recommandations du protecteur du citoyen incluses dans son rapport intitulé : « **L'organisation d'intervention d'urgence hors réseau routier – une déserte à optimiser pour sauver des vies** ».



À l'avant – Les maires Denis Laflamme de Saint Luc, Juliette Laflamme de Buckland, Harold Gagnon de Lac-Etchemin et Émile Lapointe de Saint-Magloire À l'arrière – Les directeurs généraux Laurent Rheault de Lac-Etchemin, Huguette Lavigne de Saint-Luc, Jocelyne Nadeau de Buckland et le directeur de la sécurité incendie de Lac-Etchemin, Sylvain Poulin

En terminant, M. Poulin tient à préciser que si d'autres municipalités désirent se joindre à cette entente, il sera toujours possible de le faire en communiquant avec le service de la sécurité incendie de Lac-Etchemin / Saint-Luc.

-30-

Pour information :
Sylvain Poulin
Directeur de la sécurité incendie
Tél. 418 625-3434
Courriel : munetchemin.incendie@sogetel.net